

ARRÊTÉ n° A-AG-ME-2020-376

Portant Délégation de fonctions et de signature  
à Monsieur Michel Bruneau  
Adjoint au Maire délégué.e de Saint Pierre Montlimart

Le Maire de Montrevault-sur-Èvre,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, article L2122-18 qui prévoit la possibilité pour le Maire de donner délégation de fonction aux adjoints et aux membres du conseil municipal

**Vu** la délibération 2020-097 du 25/05/2020 constatant l'élection de Monsieur Michel Bruneau à la fonction d'Adjoint au Maire délégué de la commune de Saint Pierre Montlimart,

**Considérant** la nécessité pour le bon fonctionnement des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature à l'Adjoint au Maire délégué.e de Saint Pierre Montlimart

**ARRETE**

**Article 1 :** Monsieur Michel Bruneau, adjoint au maire délégué de Saint Pierre Montlimart reçoit, sous la surveillance et responsabilité du maire, délégation de fonction et de signature pour exercer les pouvoirs de police sur la commune déléguée de Saint Pierre Montlimart dans les domaines suivants :

-funéraire, dont la surveillance des opérations funéraires conformément à l'article L2213-14 du CGCT et gestion des cimetières,

-placement d'urgence de soins sans consentement

-interdiction d'accès du terrain de football par mauvais temps

-permis de stationnement.

Cette délégation s'exerce après celle du Maire délégué de Saint Pierre Montlimart

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

**Article 2 :** Ces délégations pourront être rapportées à tout moment et ne sauraient en tout état de cause, dépasser le terme du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de l'élu attributaire des présentes délégations.

**Article 3 :** Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera inscrit au registre des actes de la Commune de Montrevault-sur-Èvre, et notifié à l'intéressé. Une ampliation du présent arrêté est également transmise à M. le Sous-Préfet de Cholet ainsi qu'à M. Le Trésorier de la collectivité.

Fait à Montrevault-sur-Èvre, le 30 juin 2020.

Le Maire, Christophe DOUGÉ



Notifié le

15-07-20

à M./Mme (signature)



Affiché le : 06/07/2020